ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

installations sportives

Question écrite n° 8828

Texte de la question

M. Pierre-Christophe Baguet souhaite attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, sur le projet de démolition-reconstruction d'un stade de rugby de 20 000 places en lieu et place de l'actuel stade Jean-Bouin à Paris, en lisière de Boulogne-Billancourt. En plus de son coût élevé (111 millions d'euros), de la défiguration d'un quartier chargé d'histoire (haut lieu de l'athlétisme français, proximité de l'atelier de Le Corbusier, architecture des années 30...), des nuisances supplémentaires avec la création d'un nouvel équipement sportif d'envergure dans un quartier déjà surchargé (Parc des Princes, Roland-Garros)... le projet de la ville de Paris et du président du Stade français aura également pour conséquence la dégradation irrémédiable d'un espace vert parisien avec notamment l'abattage de soixante-cinq arbres centenaires. Aussi, il souhaite savoir s'il est prêt à prendre des mesures afin que ce projet n'aboutisse pas.

Texte de la réponse

La démolition du stade omnisports Jean-Bouin, implanté dans le 16e arrondissement de Paris, est prévue afin de permettre la construction d'un complexe comprenant un stade de rugby, une galerie commerçante et un parking souterrain de 500 places. Ce projet de démolition-reconstruction s'inscrit dans un secteur de la capitale très complexe. Il fait l'objet de nombreux projets qui devront être parfaitement coordonnés par la ville de Paris, en liaison avec les communes riveraines des Hauts-de-Seine, dans le respect d'enjeux patrimoniaux importants dont certains, de niveau national, devront être expertisés avec la plus grande attention. Les dossiers de demande de permis de démolir et de permis de construire n'ont pas encore été transmis au service gestionnaire des sites, le 16e arrondissement étant intégré en totalité dans le grand site inscrit urbain de Paris. Dès réception de ces dossiers et analyses par les services concernés, le ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables étudiera avec attention les propositions et les conséquences patrimoniales et environnementales d'un tel projet et donc sa faisabilité. Cet examen sera mené en concertation étroite avec le ministre de la culture et de la communication, le projet concernant des enjeux patrimoniaux et architecturaux à expertiser.

Données clés

Auteur : M. Pierre-Christophe Baguet
Circonscription : Hauts-de-Seine (9e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 8828
Rubrique : Sports
Ministère interrogé : Écologie, développement et aménagement durables
Ministère attributaire : Écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clée(s)

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE8828

Question publiée le : 30 octobre 2007, page 6639
Réponse publiée le : 5 février 2008, page 1004